

ACCOMPAGNATEUR OU ACCOMPAGNATRICE VOLONTAIRE ASSOCIATION DES CADRES MUNICIPAUX DE MONTRÉAL (ACMM)

Après une belle carrière à la Ville de Montréal, vous êtes à la retraite et souhaitez continuer à participer au bien-être des cadres ? Votre expertise nous intéresse ! L'ACMM est à la recherche de personnes volontaires afin d'accompagner ses membres à certaines rencontres organisées par la Ville de Montréal.

La Ville peut vouloir rencontrer un cadre pour plusieurs raisons, allant de la gestion quotidienne à certaines situations plus graves comme pour mener des enquêtes, internes ou externes.

C'est dans ce contexte que la Ville accepte qu'un représentant de l'ACMM soit présent afin de soutenir ses membres. Dans un premier temps, la Ville convoquera un cadre afin qu'il donne sa version des faits en tant que témoin, plaignant, ou mis en cause. Plusieurs rencontres de ce type peuvent avoir lieu avant de lui faire part du résultat de l'enquête.

Ces rencontres peuvent être très anxiogènes, c'est pourquoi ce service d'accompagnement est primordial pour soutenir au mieux les membres de l'Association.

Nos accompagnateurs sont généralement d'anciens cadres de la Ville de Montréal. Forts de leur expérience, ils connaissent l'engagement des cadres dans leur travail, ainsi que les enjeux liés à cette carrière.

La principale raison d'être d'un accompagnateur est de fournir une présence rassurante au membre. Son empathie tout comme son écoute permettent de faire baisser le niveau d'anxiété chez le membre convoqué. Il doit toutefois rester neutre tout au long du processus d'accompagnement.

L'accompagnement se déroule en plusieurs phases : un appel avec le membre pour fixer un point de rendez-vous avant la rencontre, la rencontre, une période de débriefing après la rencontre et un compte-rendu auprès du ou de la conseiller-ère juridique de l'ACMM.

Les accompagnateurs sont volontaires et pour les remercier, certaines indemnités et per diem leurs sont versés :

- Les frais de kilométrage et autres frais afférents à la rencontre tels que le café, collation ou repas sont remboursés au taux applicable
- Un per diem de **100 \$ par accompagnement en visioconférence** et de **150 \$ pour un accompagnement en personne**

Si vous souhaitez soutenir les cadres dans leur vie professionnelle, mettre votre écoute ainsi que votre expérience à contribution pour améliorer le bien-être des cadres, **contactez l'ACMM au 514-499-1130, poste 2.**